

**Sandrine Moreaux**

1731 Chemin des marres  
13109 Simiane-Collongue  
Tel : 07.81.73.93.53



## DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2017/2018

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

### Renseignement sur le stagiaire

Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

---

### Financement par un tiers (Formation continue ou prise en charge)

Nom de l'entreprise/ de l'organisme financeur : \_\_\_\_\_

Personne chargée du dossier : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

## Choix de la formation : (rayer les mentions inutiles)

Intitulé : signer avec bébé et le tout petit

Journée 1 acquisition	90 euros/ journée
Journée 2 perfectionnement	90 euros/ journée
Frais de gestion (en cas de financement par un tiers)	30 euros
Coût total de la formation :	_____ euros

## Modalités de règlement :

Montant du chèque d'acompte (soit 30 % de la somme totale)

Règlement par chèque n° \_\_\_\_\_ banque : \_\_\_\_\_

Montant chèque de solde

Règlement par chèque n° \_\_\_\_\_ banque : \_\_\_\_\_

## Contrat de formation (pour les personnes qui financent leur formation à titre individuel)

Entre les soussignés :

L'organisme de formation : Sandrine MOREAUX

N° Siret : 531 361 038 00015 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93.13.15982.13 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le stagiaire (nom, prénom, adresse) \_\_\_\_\_

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L-6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

En exécution du présent contrat, l'organisme s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Signer avec le bébé et le tout petit - journée \_\_\_\_\_

### **ARTICLE 2 :**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du code du travail. Elle a pour objectif de d'acquérir des signes pour enrichir les interactions avec les enfants dans les activités de la vie quotidienne.

Sa durée est fixée à 7 heures.

Le programme de l'action de formation est téléchargeable sur le site internet [www.dmpdm.fr](http://www.dmpdm.fr)

Une attestation de formation justifiant du nombre d'heures de cours suivies sera remise au stagiaire.

### **ARTICLE 3 : PREREQUIS**

Aucun prérequis n'est demandé pour l'inscription à la Journée 1 : Acquisition.

Pour une inscription à la Journée 2 : Perfectionnement, le stagiaire devra avoir effectué la journée 1.

### **ARTICLE 4 : ORGANISATION :**

L'action de formation se déroulera le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Elle est organisée pour un effectif de 6 à 15 stagiaires. Sans le minimum de stagiaires atteint, l'organise se réserve le droit de ne pas organiser la formation.

### **ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de règlement, le stagiaire bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme par lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas aucune somme ne pourra être exigée du stagiaire.

### **ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le prix de l'action de formation est fixé à 90 euros. Le stagiaire s'engage à payer la prestation en joignant à son dossier d'inscription le règlement.

### **ARTICLE 7 : ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA FORMATION**

En cas d'annulation ou d'interruption de la formation par l'organisme ou par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est annulé selon les modalités financières suivantes :

- En cas d'interruption de la formation par le stagiaire, la totalité du prix de l'action de formation est due. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

- En cas d'interruption par l'organisme en cours de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié, dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

### **ARTICLE 8 : LITIGE**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pour le stagiaire (nom prénom, signature)

Pour l'organisme (Tampon, signature)

## Pièces à fournir

Financement individuel	<input type="checkbox"/> Pages 1 à 5 du dossier d'inscription complétées <input type="checkbox"/> Le règlement
Financement par un tiers (Formation continue ou prise en charge)	<input type="checkbox"/> Pages 1,2,5 du dossier d'inscription complétées <input type="checkbox"/> 2 timbres au tarif en vigueur <input type="checkbox"/> 1 chèque d'acompte de 30 % <input type="checkbox"/> Copie de l'accord de prise en charge par l'entreprise ou l'organisme financeur

**En cas de règlement par chèque : Le chèque est à établir à l'ordre de Sandrine MOREAUX**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur\* de l'organisme Sandrine MOREAUX et y adhérer.

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Signature :

*\*Téléchargeable sur notre site internet : [www.dmpdm.fr](http://www.dmpdm.fr) onglet informations pratiques*

Dossier Complet à renvoyer à l'adresse suivante :

Sandrine MOREAUX  
1731 Chemin des marres  
13109 Simiane-Collongue